



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
VILLE DE BOIS-DES-FILION**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion tenue le **17 février 2026** à compter de **19 h**, à l'hôtel de ville à laquelle sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers :

Denis Bourgeois
Gilbert Guérette
Ginette Gagné Stoklosa
Benoist Latour

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Charles Bélanger.

Monsieur Sylvain Rolland, directeur général et Madame Marie-Renée Houde, greffière sont également présents.

Madame la conseillère Aurélie Lemieux et Monsieur le conseiller Marc-Antoine Aubertin sont absents pour des raisons personnelles.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION.....

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, les membres présents formant quorum au sein du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion, renoncent aux formalités de présences pour la convocation de la présente séance extraordinaire, en signant la renonciation à l'avis de convocation.

La greffière dépose le document de renonciation à l'avis de convocation.

Rés. 2025-02-088

Ouverture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoist Latour
Appuyé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Et résolu :

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire à 19 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2025-02-089

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Demande d'appui à la résolution de Mirabel concernant le tracé du TGV Québec-Toronto et signature d'une Déclaration;
4. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rés. 2025-02-090

Demande d'appui à la résolution de Mirabel concernant le tracé du TGV Québec-Toronto et signature d'une Déclaration

CONSIDÉRANT QUE le projet de TGV traversera plusieurs municipalités des régions des Laurentides et de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE la région des Laurentides est la quatrième en importance démographique au Québec, après Montréal, la Montérégie et la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel et les MRC limitrophes représentent près de 80 % de la population régionale des Laurentides, surpassant celle de la Ville de Laval;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une gare TGV sur le site aéroportuaire de Mirabel desservirait efficacement l'ensemble de nos communautés des Laurentides et de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le site aéroportuaire YMX Aérocity internationale de Mirabel abrite le 3^e pôle aéronautique en importance au monde, avec la présence de compagnies internationales majeures (*Airbus, Pratt & Whitney, Safran, Bell Flight, L3 Harris*);

CONSIDÉRANT QU'une gare TGV à Mirabel relierait directement ce centre économique d'envergure mondiale, créant des retombées économiques pour l'ensemble de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des terres fédérales existantes sur le site aéroportuaire constituerait un geste réparateur envers les familles mirabeloises touchées par les expropriations passées, tout en minimisant l'impact sur les zones résidentielles et agricoles de nos municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le site aéroportuaire dispose déjà des infrastructures et de l'espace nécessaire pour accueillir une gare ferroviaire moderne avec facilité d'accès et stationnements;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure favoriserait le développement économique régional et améliorerait la connectivité de nos communautés avec les grands centres urbains du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Gagné Stoklosa

Appuyé par Monsieur le conseiller Benoist Latour

Et résolu :

DE DEMANDER AU GOUVERNEMENT DU CANADA :

- **DE PRESENTER** un corridor d'étude comprenant le site aéroportuaire de Mirabel, réduisant au minimum l'impact sur les zones résidentielles et agricoles de nos municipalités et prévoyant d'utiliser en priorité les terres fédérales acquises dans le cadre de la construction de l'aéroport de Mirabel;
- **D'IMPLANTER** une gare sur le site aéroportuaire de Mirabel qui répond déjà à l'ensemble des facteurs clés guidant l'élaboration du corridor du TGV selon le bureau de projet Alto, et qui desservirait efficacement l'ensemble de nos communautés des régions des Laurentides et de Lanaudière.

D'AUTORISER le maire à signer la déclaration d'appui à la Ville de Mirabel au regard du projet de TGV;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Mirabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



QUESTIONS DU PUBLIC.....

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), une période de questions est tenue au bénéfice des personnes présentes.

Rés. 2025-02-091

Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilbert Guérette
Appuyé par Monsieur le conseiller Denis Bourgeois

Et résolu :

DE LEVER la présente séance extraordinaire à 19 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CHARLES BÉLANGER
MAIRE

MARIÉ-RENÉE HOUDE, OMA
GREFFIÈRE

Aucune valeur juridique